



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUIN 2023

Le mercredi 07 juin 2023 à 15 heures 18, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHÉAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHÉAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et demande à Monsieur Tera TEINAURI de bien vouloir offrir la prière. Ce dernier fait la prière en tahitien.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
6. Monsieur Fabien RIMA, 2^{ème} Délégué du Bureau
7. Monsieur Jonathan TARIHAA, 3^{ème} Délégué du Bureau
8. Monsieur Richmond TAHUAITU, Délégué
9. Monsieur Clément VERGHNES, Délégué
10. Monsieur Pierrot METUA, Délégué
11. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
12. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
13. Monsieur Tera TEINAURI, Délégué
14. Monsieur Pierre OITO, Délégué
15. Monsieur Bruno SANDRAS, Délégué
16. Madame Timérie CHOUNE, Suppléante
17. Madame Charline SAINT- SAENS née TAURAATUA, Déléguée
18. Monsieur Arthur MATI, Délégué

Sont absents :

- M. Alain SANGUE, 1^{er} Délégué du Bureau, qui donne procuration à M. Tearii ALPHA, Président
- M. Tamatoa TAGAROA, 4^{ème} Délégué du Bureau, qui donne procuration à M. Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
- M. Tamatoa DOOM, Délégué, qui donne procuration à M. Clément VERGHNES, Délégué

¹ Annexe 1 : Lettre n° 13/23/CCT du 1^{er} Juin 2023 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du mercredi 07 juin 2023



- Projet de délibération communautaire n° 11/CCT/23 du 07 juin 2023 validant le projet et le plan de financement de l'élaboration du Schéma directeur d'Assainissement des eaux pluviales pour le territoire de la Communauté de communes TEREHËAMANU et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de ce projet

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2023

Le Président demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du procès-verbal et s'ils souhaitent apporter des modifications au projet transmis. Sans demande de parole des membres de l'Assemblée, il fait procéder à l'adoption du procès-verbal.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

Le PV du Conseil communautaire du vendredi 24 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

II. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Projet de délibération communautaire n° 07/CCT/23 du 07 juin 2023 portant approbation de l'élection partielle du cinquième Vice-Président de la Communauté de communes TEREHËAMANU

Le Président indique que l'objet de la délibération concerne l'élection partielle visant au remplacement de Monsieur Hugo GARBUTT, 5^{ème} Vice-Président de TEREHËAMANU, décédé le 29 avril 2023.

La commune de Talarapu-Est a procédé à la modification de la liste de ses délégués titulaires et suppléants au sein de la Communauté de communes TEREHËAMANU, lors de son conseil municipal réuni en date du 25 mai 2023. La liste des nouveaux représentants du conseil municipal auprès de TEREHËAMANU se décline comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
1	Anthony JAMET	1	Titaua VIVISH
2	Saindy FANAURA	2	Antoine GANIVET
3	Pierrot METUA	3	Mapuna DOMINGO
4	Gervais PAPAURA	4	Annabella TERAITETIA
5	Patricia LENOIR	5	Marcel PATER

Selon l'article 8 du statut de la Communauté de communes TEREHĒAMANU, les membres du bureau sont élus parmi les membres titulaires du Conseil communautaire selon les règles fixées pour l'élection des maires et des adjoints. Pour rappel, les membres du bureau de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sont élus au scrutin secret (CE, 11 mars 2009, n° 319243) uninominal (CE, 23 avril 2009, n° 319812) et à la majorité absolue.

Il est donc procédé à une élection partielle en vue de compléter la liste des dix membres du bureau de TEREHĒAMANU. Le Conseil communautaire approuvera, par la suite, les résultats de cette élection partielle.

Le Président demande à Monsieur Anthony JAMET, Tavana de Tairapu-Est, si les membres de la commune se sont concertés. Il répond favorablement et indique que Madame Saindy FANAURA née HIRIGA est la candidate proposée par la commune de Tairapu-Est pour remplacer Monsieur Hugo GARBUTT.

Le Président indique que Madame FANAURA est actuellement à Bora-Bora et vient d'enterrer sa mère. Elle a donné procuration à Monsieur JAMET.

Monsieur Pierrot METUA estime que Madame FANAURA, si elle souhaitait remplacer le 5^{ème} Vice-Président, aurait dû être présente au présent conseil communautaire. Il pose la question sur la régularité de l'élection partielle pour le remplacement du 5^{ème} Vice-Président alors que la candidate est absente. De plus, il trouve dommage que sa candidature a été celle retenue alors qu'elle n'était pas associée aux travaux de la création de la Communauté de communes.

Madame Charline SAINT- SAENS née TAURAATUA intervient pour indiquer qu'elle ne connaît pas la nouvelle déléguée mais elle souhaite que le vote se fasse en pleine connaissance de cause et que l'intérêt général et celui de la population soit prioriser.

Le Président reprend la parole pour indiquer qu'il n'y a aucune urgence à procéder à cette élection partielle.

Monsieur Jonathan TARIHAA demande de reporter le vote de cette délibération et d'attendre que Madame FANAURA se joigne à l'Assemblée pour procéder au remplacement de Monsieur GARBUTT.

Le Président répond que le CGCT prévoit le remplacement d'un délégué et des membres du Bureau au prochain conseil communautaire suivant la vacance. Il rappelle que Monsieur GARBUTT avait également la charge de la commission technique des voiries communautaires. Il s'agit de quelqu'un d'irremplaçable, en effet, mais Madame FANAURA n'a pas besoin d'être un expert de ces questions. Il lui sera demandé de coordonner les travaux de la commission.

Monsieur Anthony JAMET demande quelques minutes pour se concerter avec les délégués communautaires de Tairapu-Est. A son retour, il annonce que de manière consensuelle son l'équipe propose le nom de Madame FANAURA.

Le Président demande à Madame HOFFMAN de rappeler les modalités liées au déroulement de l'élection partielle. Cette dernière s'exécute et rappelle ce qui a été fait pour le remplacement de Monsieur Roonui FENUAITI, Délégué du Bureau de Papara, au moment où il a perdu sa qualité de délégué titulaire.

Elle propose de compter les bulletins devant l'Assemblée afin de vérifier qu'il y a bien 25 bulletins. Elle distribue à chaque membre un bulletin et deux (2) à ceux qui ont reçu procurations.

Messieurs Jonathan TARIHAA, le plus jeune des conseillers communautaires, et Tera TEINAURI, le plus ancien des conseillers, sont désignés pour procéder au dépouillement du vote. A l'issue du dépouillement, Madame Saindy FANAURA obtient l'ensemble des votes soit 25 voix.

Après avoir organisé l'élection partielle du délégué du bureau communautaire, le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération afin de valider les résultats de l'élection partielle qui vient d'être organisé. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 07/CCT/23 du 07 juin 2023 portant approbation de l'élection partielle du cinquième Vice-Président de la Communauté de communes TEREHËAMANU est adoptée à l'unanimité.

2. **Projet de délibération communautaire n° 06/CCT/23 du 07 juin 2023 autorisant la prise en charge des frais de communication du Président de la Communauté de communes**

Le Président indique qu'il passe la présidence de la séance au premier Vice-Président afin d'animer le débat sur la question des frais de communication en sa faveur et qu'il procède à l'examen et à l'adoption de la délibération. Sur ces propos, il quitte la salle des délibérations.

Monsieur Anthony JAMET rappelle que jusqu'aux dernières élections territoriales Monsieur ALPHA était membre du gouvernement et que ses frais de communication étaient pris en charge par la Polynésie française. Le projet de délibération vise à autoriser la prise en charge de ses frais de communication de manière à lui permettre d'assurer ses fonctions en tant que Président de la Communauté de communes et de communiquer de façon permanente.

Sur le principe de la prise en charge des frais de communication du Président, les élus unanimement reconnaissent l'utilité d'une telle démarche et valide la prise en charge d'un forfait illimité Vini Open. Tous conviennent qu'il faudrait que cette prise en charge soit au moins de 15 000 francs CPF. Au besoin, si le niveau de communication sur six mois dépasse ce forfait, la prise en charge pourrait être révisée.

NUMERO D'APPEL	NOM ET FONCTION DU BENEFICIAIRE	MONTANTS PRIS EN CHARGE
87 79 59 95	Tearii Te Moana ALPHA Président de la Communauté de communes TEREHĒAMANU	Forfait illimité Vini Open

Le premier Vice-Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	17
Votants	24
Abstention	0
Pour	24
Contre	0

La délibération communautaire n° 06/CCT/23 du 07 juin 2023 autorisant la prise en charge des frais de communication du Président de la Communauté de communes est adoptée à l'unanimité.

3. **Projet de délibération communautaire n° 08/CCT/23 du 07 juin 2023 approuvant le déplacement à Fidji d'une délégation communautaire pour participer à l'atelier régional Sea'ties organisé par la Plateforme Océan & Climat**

Le Président de la Plateforme Océan & Climat a adressé une invitation au Président de la Communauté de communes à participer à l'atelier Sea'ties "Adapter les villes et territoires côtiers à l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique" du 10 au 12 juillet 2023 à Nadi aux Fidji. Les organisateurs de cet atelier, en plus de la Plateforme Océan & Climat, sont également le Programme Régional Océanien de l'Environnement et le Centre du Changement Climatique du Pacifique.

L'élévation du niveau de la mer représente l'une des conséquences les plus évidentes et préoccupantes du changement climatique. Ce phénomène constitue un enjeu majeur pour les pays et territoires insulaires du Pacifique et il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre d'actions d'adaptation afin de garantir aux communautés côtières les moyens de subsistance nécessaires à leur avenir.

L'atelier "Adaptation des villes et territoires côtiers à l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique" réunira des élus, gestionnaires, chercheurs, ONG, et d'autres acteurs pour aborder les défis, les obstacles et les leviers de l'adaptation côtière dans les zones urbaines du Pacifique. Il permettra de renforcer les capacités, les synergies et la coopération dans la région. Ses conclusions informeront la production d'un rapport mettant en évidence les initiatives et recommandations régionales, ainsi qu'un plaidoyer international dédié à l'adaptation des villes côtières à l'élévation du niveau de la mer.

Le Président indique que ce courrier d'invitation est un gage de visibilité de la communauté de communes qui gagne peu à peu ses lettres de noblesse. C'est l'agence d'aménagement OPUA qui a recommandé aux organisateurs notre intercommunalité. Pour lui, il n'y pas de petits déplacements.

Il rappelle que plusieurs déplacements sont envisagés cette année. Il y a la mission de jumeler avec l'université de Laie à Hawaï et le lien a été noué avec les représentants de l'université récemment en visite sur le territoire. Il aimerait passer par Joinville POMARE qui vient de recevoir la visite du Roi de Aotearoa qui reconnait la légitimité des Pomare. Il y a une tradition managériale à apprendre des maoris qui ont des mis en place des fondations environnementales et culturelles qui créent de la richesse.

Le Président ajoute qu'il aimerait qu'un autre élu l'accompagne pour ce déplacement, quelqu'un qui parle anglais et qui connaît les organisations régionales. Il propose le nom de Monsieur Bruno SANDRAS.

Monsieur Bruno SANDRAS rappelle qu'il a été ministre de l'Environnement dans un gouvernement précédent et qu'il est sensible aux thématiques qui seront évoquées durant l'atelier régional. Il précise que sa participation sera au titre de son mandat au sein de TEREHĒAMANU et non en tant que fonctionnaire de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique du Pays.

Monsieur Arthur MATI prend la parole pour rappeler les dernières inondations auxquelles la commune de Tairapu-Ouest a été confrontée. La montée des eaux est une réellement priorité. Il n'a eu de cesse de rappeler cette situation préoccupante lorsque le Président du gouvernement s'est déplacé sur le terrain.

Monsieur Clément VERGHNES intervient pour donner son accord sur le choix de la personne qui accompagnera le Président de la communauté de communes.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 08/CCT/23 du 07 juin 2023 approuvant le déplacement à Fidji d'une délégation communautaire pour participer à l'atelier régional Sea'ties organisé par la Plateforme Océan & Climat est adoptée à l'unanimité.

- 4. Projet de délibération communautaire n° 09/CCT/23 du 07 juin 2023 autorisant le Président à signer la convention relative au projet de mise en œuvre de la solution GRALL sur le territoire de TEREHĒAMANU avec La société par actions simplifiées GLORYTECH**

Lors de notre récente session budgétaire, le projet GRALL a été débattu et validé dans son principe. Pour rappel, cette solution consiste à favoriser, sur le territoire de TEREHÉAMANU, le développement des usages numériques et, ainsi, à faire de TEREHÉAMANU : des territoires d'innovation. A partir de leur smartphone, les habitants de notre territoire pourront accéder gratuitement, grâce à l'application mobile GRALL, à des informations que nous aurons sélectionnées.

L'application GRALL permettra à TEREHÉAMANU et ses communes membres d'informer, de renseigner nos populations sur les réalisations, nos grands projets. La mobilité, le logement, le travail, les transports, les loisirs, l'éducation, les commerces seront autant d'informations pratiques qui seront apportées à nos usagers.

Comme nous le savons tous, les moyens de communication ont énormément évolué. Aujourd'hui, la lumière incarne désormais le renouveau des télécommunications. GRALL permet de créer un réseau territorial de points de communication géolocalisés. Il s'appuie sur deux technologies principales :

- Dans un environnement Indoor, on utilise la technologie Li-Fi sous forme d'un boîtier QR-Light qui agit comme un pseudo-satellite en modulant la lumière LED. Le boîtier QR-Light se positionne entre le driver électrique et la plaque LED.
- Dans un environnement Outdoor, c'est un point de localisation géographique, fourni par les réseaux de satellite GPS ou GALILEO, qui est utilisé.

La solution est complétée par les technologies suivantes : le Bluetooth et le QR Code imprimé. L'application mobile GRALL se présente sous forme de deux applications téléchargeables sur les magasins Android et iOS.

A TEREHÉAMANU, Madame Tirua CABRAL, cheffe de projet de développement local en intercommunalité, se chargera de piloter un groupe de travail constitué d'un référent élu et agent de chaque commune membre. Ensemble, ce groupe précisera les points géolocalisés sur le territoire (20 points par commune) et leur vocation (culturelle, technique, environnementale, etc.).

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 09/CCT/23 du 07 juin 2023 autorisant le Président à signer la convention relative au projet de mise en œuvre de la solution GRALL sur le territoire de TEREHÉAMANU avec La société par actions simplifiées GLORYTECH est adoptée à l'unanimité.

III. PROJETS D'INVESTISSEMENT ET DEMANDE DE FINANCEMENT

- Projet de délibération communautaire n° 10/CCT/23 du 07 juin 2023 approuvant le projet et le plan de financement de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif à Teahupo'o et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de ce projet**

Afin de répondre aux engagements de TEREHĒAMANU pris, dans le cadre des préparatifs des Jeux Olympiques de 2024, les membres de la commission technique de l'assainissement ont commandé une enquête sur l'état des dispositifs d'assainissement non collectif sur le secteur de la commune associée de Teahupo'o (Mairie annexe de Teahupo'o et Pointe de Fare Mahora).

Le taux moyen de non-conformité est évalué à environ 50% sur Teahupo'o. A partir de ces évaluations techniques, le maître d'œuvre a été missionné pour définir un avant-projet pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif à Teahupo'o.

Le montant de l'opération se décompose en études et travaux. Le tableau ci-dessous récapitule les différents coûts :

DÉSIGNATION	MONTANT XPF HT
Etude de maîtrise d'œuvre	12 761 990
Travaux – usager domestique (particulier)	81 654 781
Travaux – usager non domestique (professionnel)	24 695 135
Mission de suivi et d'accompagnement des ANC	5 263 158
Sous-total XPF HT	124 375 064
Divers et imprévus – 10%	12 437 506
TVA 13%	17 785 634
Total XPF TTC	155 966 330

En octobre dernier, la Communauté de commune a déposé une demande de financement auprès du Contrat de développement et de transformation. À la suite du courrier adressé par le Président du Pays à toutes les communes et les établissements publics de coopération intercommunale les informant de l'appel à projets ciblés sur le secteur de l'assainissement des eaux usées, le Bureau de TEREHĒAMANU a validé la proposition de soumettre à la Délégation pour le développement des communes le projet de réhabilitation des dispositifs d'ANC à Teahupo'o, pour la session d'août.

Ainsi, le nouveau plan de financement se décline comme suit :

RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF À TEAHUPO'O		
Délégation pour le développement des communes (DDC)	124 773 064	80%
Communauté de communes TEREHÉAMANU	31 193 266	20%
TOTAL	155 966 330	100%

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 10/CCT/23 du 07 juin 2023 approuvant le projet et le plan de financement de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif à Teahupo'o et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de ce projet est adoptée à l'unanimité.

2. **Projet de délibération communautaire n° 11/CCT/23 du 07 juin 2023 validant le projet et le plan de financement de l'élaboration du Schéma directeur d'Assainissement des eaux pluviales pour le territoire de la Communauté de communes TEREHÉAMANU et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de ce projet**

Le territoire de la communauté de communes TEREHÉAMANU est régulièrement confronté à des ruissellements non maîtrisés ayant entraînés des inondations et/ou des pollutions de la ressource en eau. TEREHÉAMANU souhaite développer sa politique de prévention afin de limiter les conséquences de tels événements. Cela concerne les étapes aussi importantes que l'élaboration de documents d'urbanisme et de projets de travaux sur les réseaux eaux pluviales (EP). Le périmètre d'étude sur l'ensemble du territoire de TEREHÉAMANU.

1. Objectif(s) du schéma directeur

- Initier une démarche de prévention des risques liés aux épisodes pluvieux,
- Prévenir le risque d'inondation par ruissellement
- Définir des règles de construction futures dans la gestion des eaux pluviales qui seront intégrées au PGA de la commune dont la révision sera enclenchée prochainement
- Analyser les réseaux des eaux pluviales
- Proposer un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

- Répondre à la problématique de réseau parfois non séparatif des eaux usées non domestiques et proposer des techniques alternatives au tout réseau
- Protéger l'environnement et préserver le cadre de vie de ses habitants
- Proposer des orientations et des solutions, établir un programme pluriannuel d'actions

2. Objectif(s) de l'opération

La communauté de commune souhaite :

- Elaborer son schéma de gestion des eaux pluviales d'ici la fin du premier semestre 2024
- Disposer des outils réglementaires permettant la prévention et gestion des eaux pluviales
- Disposer d'un diagnostic afin de permettre à toutes les parties prenantes de planifier et hiérarchiser leurs interventions
- Intégrer les résultats au futur PGA
- Et dans un second temps,
- D'initier les études et les travaux permettant le traitement des « points noirs » qui auront été identifiés comme tels.

3. Coût et plan prévisionnel de financement

A. Coût global de l'opération

	Montant XPF TTC
Étude pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales	20 000 000
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 307 000
Phase 1 : Etat des lieux	9 020 000
Phase 2 : Analyse quantitative des écoulements dans les zones présentant des enjeux significatifs	9 675 000
Phase 3 : Propositions de zonage	3 600 000
Divers et imprévus	2 360 200
MONTANT TTC TOTAL	29 600 000

B. Taux de financement applicable

	Montant XPF TTC
FIP (80%)	23 680 000
Commune (20%)	5 920 000
Total (100%)	29 600 000

C. Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

	2023	2024
État des dépenses	8 000 000	21 600 000

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstention	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 11/CCT/23 du 07 juin 2023 validant le projet et le plan de financement de l'élaboration du Schéma directeur d'Assainissement des eaux pluviales pour le territoire de la Communauté de communes TEREHÉAMANU et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de ce projet est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que l'ordre du jour de la séance a été épuisé et indique que le moment est à présent aux questions diverses. Il demande si les élus souhaitent intervenir sur un sujet. Personne ne demande la parole.

Le Président indique que Madame HOFFMAN partira du 07 au 18 juin en stage d'immersion des directeurs généraux des services à Bastia, Corte et Ajaccio en Corse. Des groupes de travail seront mis en place pour l'application GRAAL. Nous attendons des nouvelles du Président du Gouvernement pour le Conseil des ministres décentralisé qui pourrait se faire dans les semaines à venir à TEREHÉAMANU.

Monsieur TEINAURI offre la prière de clôture.

La séance est levée à 17h22.

Le secrétaire de séance,

Fabien RIMA



Le Président,

Terii Te Moana ALPHA